



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Arrêté n° : URB\_2023\_06\_187

**OBJET :** INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER  
PARKING RUE DE L'ABATTOIR  
« MINI FERME »  
LE 11 AOÛT 2023 DE 7H A 20H

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Considérant la demande de la Directrice de la Maison de Quartier de Vicoigne, en date du 13 juin 2023, de privatiser le stationnement du parking rue de l'Abattoir, le 11 août 2023 de 07h à 20h afin de permettre l'évènement « Mini ferme » dans le cadre du projet « Hors les murs ».

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur le parking de la rue de l'Abattoir, le 11 août 2023 de 07h à 20h afin de permettre l'installation et le déroulement de l'évènement « Mini ferme » organisé par la Maison de quartier de Vicoigne.

**Article 2 :** La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par le service logistique de la ville de Raismes le mercredi 09 août 2023 matin, et applicable le vendredi 11 août 2023 dès 07h00.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- Le service logistique
- Madame la Directrice de la Maison de Quartier de Vicoigne
- Le Service d'Intervention Quotidienne
- Le Service Communication de la Ville de Raismes

Fait à Raismes, le 16 juin 2023

Le Maire,

~~Aymeric ROBIN~~



Pour le Maire, par délégation,  
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Paul BIREMBAUT

Affiché le.....	2.0. JUIN. 2023
Transmis en sous-préfecture le.....	
Document exécutoire du.....	2.0. JUIN. 2023
Notifié le .....	2.0. JUIN. 2023